

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 25 MAI 2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 25 mai à 20 heures dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 16 mai 2023

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise et Mrs BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David

Excusé et procuration : M. VOLLE Jean-Luc à M. GOSSE Pascal

Absente non excusée : Mme BRUNEL Isabelle

Secrétaire de Séance : M. GROS Cyril

N° 18/2023

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DU MUSEE

La commune de LABEGUDE, riche d'une histoire ferroviaire et industrielle, souhaite que son patrimoine soit mis en valeur afin qu'il perdure dans les mémoires des habitants et celles des générations futures.

A ce titre, les élus municipaux ont souhaité créer, dans un bâtiment communal devenu vacant, un site multiculturel, qui sera désigné 'Musée' où seront exposés de nombreuses collections dont le thème « ferroviaire » sera largement représenté.

Monsieur le Maire, informe de la nécessité de constituer une commission communale de gestion du musée qui interviendra aux phases d'étude d'opportunité ou faisabilité sur la création du musée, de maîtrise d'œuvre mais aussi sur le projet de son fonctionnement.

Une réunion de la commission communale, sera ensuite organisée au moins une fois par an afin d'évaluer les résultats du fonctionnement du musée.

Labégude étant une commune de moins de 3 500 habitants, la commission doit être composée par le Maire, président, et par au moins trois membres du conseil municipal élus. Peuvent participer à cette commission, avec voix consultative, des personnalités désignées par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière.

Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Président : Jean-Yves PONTHER

Membres élus : Mmes Nathalie BERNARD-MARTINEZ, Michèle CONSTANT, Cécile DUCHAMP, Gèneviève GRASSET, Emilie SUCHON, Lise TAULEIGNE-DESPLANCQUES et Mrs Jonathan BESSON, Cyril GROS, David VERNET

Membres non élus : Mrs Norman BARTHELEMY, Jean-Marie GIRAUDIER, André ROUY, Michel VERNET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision de constituer une commission et le choix des personnes constitutantes de la commission
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaires à la constitution de la commission

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

